

JOURNÉE INTERINSTITUTIONNELLE

DU 8 SEPTEMBRE 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. Programme.....	4
2. Liste des participants	5
3. Présentations.....	7
Bienvenue, ouverture, présentation de la Journée.....	7
3.1 Enjeux (changement sociétaux, précarisation, recherche d'efficacité des processus de prise en charge des populations, ajustement des dispositifs.....	8
3.2 Modifications de la 4ème révision LACI – répercussions.....	14
3.3 Modifications futures de la LIAS	16
3.4 Modifications futures de la 6ème révision AI – conséquences	18
3.5 Les enjeux de la CII dans la transition I	22
3.6 Présentation du concept CII 2011	24
3.7 Discours de clôture.....	30
4. Synthèse de la journée	32

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes, peut désigner aussi bien des hommes que des femmes

1. PROGRAMME

08 h30 Bienvenue, ouverture, présentation de la Journée

Martin Kalbermatter, chef de La section LMMT-SICT, chef du groupe cantonal de pilotage de la CII

09 h 15 Enjeux de la problématique (changement sociétaux, précarisation, recherche d'efficacité des processus de prise en charge des populations, ajustement des dispositifs. Présentation des bonnes pratiques recensées à l'étranger ou en Suisse

Antonio da Cunha, responsable scientifique, UNIL

Christophe Mager, maître d'enseignement et de recherches, UNIL

10 h 45 Présentation par les chefs de service

Modifications de la 4ème révision LACI – répercussions,

Peter Kalbermatten, chef de service de l'industrie, du commerce et du travail, SICT

Modifications futures de la LIAS

Simon Darioli, chef de service de l'action sociale

Modifications futures de la 6ème révision AI – conséquences

Martin Kalbermatten, chef de service de l'office AI

Les enjeux de la CII dans la transition I

Claude Pottier, chef de service de la formation professionnelle

11 h 45 Présentation du concept CII 2011

Anne Beney Confortola, chargée CII cantonale

12 h 15 Clôture

Martin Kalbermatter, chef de section LMMT – SICT

Jean-Michel Cina, Chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

12h45 Cocktail dînatoire

2. LISTE DES PARTICIPANTS

SECRETARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE SECO

Schwab Mira, Bureau national CII, SECO

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL SICT

OFFICES RÉGIONAUX DE PLACEMENT ORP

Kalbermatten Peter, Chef de service, SICT

Bagnoud Claude-François, SICT

Berthod-Maillard Gaëlle, SICT

Bracci Lory, SICT

Buttet Yannick, SICT

Cotter Michel, SICT

Felley Jean-Yves, SICT

Fontannaz Bertrand, SICT

Gillioz Jean-Marc, SICT

Juilland Christophe, SICT

Kalbermatter Martin, SICT

Möckli Andrea-Fabio, SICT

Neville Claire, SICT

Penon Sébastien, SICT

Perren Isabelle, SICT

Zumberhaus Mélanie, SICT

Zumofen Alain, SICT

Boissard Jean-Marie, chef ORP Monthey-St Maurice

Cler-Gautschi Christine, ORP Monthey-St Maurice

Dagallier Michel, ORP Monthey-St Maurice

Favre Jean-Claude, ORP Monthey-St Maurice

Guttin Humbert Virginie, ORP Monthey-St Maurice

Morand Louis, ORP Monthey-St Maurice

Pot Yannis, ORP Monthey-St Maurice

Rausis Fabienne, ORP Monthey-St Maurice

Robatel Raphaël, ORP Monthey-St Maurice

Turin Véronique, ORP Monthey-St Maurice

Vuadens Cédric, ORP Monthey-St Maurice

Volluz Jean-Marie, chef ORP Martigny

Crettex René, ORP Martigny

Bender David, ORP Martigny

Berclaz Marie-Christine, ORP Martigny

Boisset Isabelle, ORP Martigny

Caillet Henri, ORP Martigny

Duay Jean-Michel, ORP Martigny

Fellay David, ORP Martigny

Jacquemoud Pierre, ORP Martigny

Jordan Philippe, ORP Martigny

Payot Christelle, ORP Martigny

Pellaud-Buratti Nicole, ORP Martigny

Robatel Danielle, ORP Martigny

Roux Jean-Charles, ORP Martigny

Seiler Thierry, ORP Martigny

Tornay Adeline, ORP Martigny

Savoy Dominique, cheffe ORP Sion

Baillifard Alain, ORP Sion

Beney Confortola Anne, ORP Sion

Betchov Denyse, ORP Sion

Bucher Laurent, ORP Sion

Clerc Gilles, ORP Sion

Déléze Simon, ORP Sion

Gaspoz Bernard, ORP Sion

Gaudin Pascal, ORP Sion

Gay Carmen, ORP Sion

Glassey Tristan, ORP Sion

Guillard Bruno, ORP Sion

Lonfat Michel, ORP Sion

Luyet Jérôme, ORP Sion

Marty Bertrand, ORP Sion

Mauron Philippe, ORP Sion

Page Jean-Marc, ORP Sion

Renggli Sandra, ORP Sion

Revaz Isabelle, ORP Sion

Roig Adrien, ORP Sion

Ruberti Maria, ORP Sion

Salman Emir, ORP Sion

Udry Laurent-Marcel, ORP Sion

Vernez Anne-Françoise, ORP Sion

Voeffray Christian, ORP Sion

Vonschallen Ariane, ORP Sion

Fasnacht Michelle, cheffe ORP Sierre

Berclaz Emmanuel, ORP Sierre

Berclaz Marie-Paule, ORP Sierre

Bonvin Guy-Claude, ORP Sierre

Bourdin Roland, ORP Sierre

Duarte Inès, ORP Sierre

Soltani Andrée, ORP Sierre

Viatte Stéphanie, ORP Sierre

Schnyder Alwin, RAV Leiter, RAV Oberwallis

Abgottspon Kurt, RAV Oberwallis

Bregy Manfred, RAV Oberwallis

Holzer Christian, RAV Oberwallis

Lötscher Carlo, RAV Oberwallis

Mathieu-Steiner Arno, RAV Oberwallis

Russi Carmen, RAV Oberwallis

Schmid Anton, RAV Oberwallis

Schnydrig Jwan, RAV Oberwallis

Schwery Stefan, RAV Oberwallis

Togni Paolo, RAV Oberwallis

Zurbriggen Patrick, RAV Oberwallis

OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS OCAI

Kalbermatten Martin, Directeur OCAI

Berguerand Romaine, OCAI

Besson Marie-Noëlle, OCAI

Borgeat Didier, OCAI

Clivaz Varone Carine, OCAI

Craviolini Xavier, OCAI

Delaloye Monique, OCAI

Duc Yves, OCAI

Escher Christian, OCAI
Fournier Marie-France, OCAI
Furrer Rolf, OCAI
Gillioz Karen, OCAI
Hasdemir Ghislaine, OCAI
Imboden Patrick, OCAI
Lehkyhagen Monique, OCAI
Leiggener Beat, OCAI
Leiggener Klaus, OCAI
Mayor-Rossier Carole, OCAI
Michelet Studer Pascale, OCAI
Pfaffen Doris, OCAI
Pitteloud Estelle, OCAI
Protti Anne-Sylvie, OCAI
Rahir Jean-Luc, OCAI
Robyr Célia, OCAI
Rossier Saillen Carmen, OCAI
Salzmann Remo, OCAI
Saugy Lise, OCAI
Studer Rainer, OCAI
Vallotton Liliane, OCAI
Zahno Thomas, OCAI

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE SAS CENTRES MÉDICO-SOCIAUX CMS

Darioli Simon, Chef de service SAS
Blanc Emile, SAS
Gay-des-Combes Benoît, SAS
Schwéry Patricia, SAS

Theytaz Olivier, CMS Vouvry
Antony Caroline, CMS Vouvry
Branas Ophélie, CMS Vouvry
Hasani Bastrije, CMS Vouvry
Vernay Sonia, CMS Vouvry
Aldebert Audrey, CMS Monthey
Chabod Jennifer, CMS Monthey
Crettaz Aline, CMS Monthey
Devanthery Nathalie, CMS Monthey
Droz-Dit-Busset Ludivine, CMS Monthey
Duchoud Julie, CMS Monthey
Faibella Patrick, CMS Monthey
Fournier Nicole, CMS Monthey
Frossard Elodie, CMS Monthey
Lanini Philippe, CMS Monthey
Perraudin Elodie, CMS Monthey
Tornare Yann, CMS Monthey
Udressy France, CMS Monthey
Merotto Nadia, CMS St-Maurice
Bossy Jean-Daniel, CMS Martigny
Albasini Aurélie, CMS Martigny
Délitroz M, CMS Martigny
Salihy Adelina, CMS Martigny
Joris-Moulin Sandrine, CMS Entremont
Rosset Eliane, CMS Entremont
Bircher Giroud Corinne, CMS Saxon
Brunetti Loredana, CMS Saxon
Clavien Christine, CMS Saxon
Dias Liliana, CMS Saxon
Burel Laure, CMS Vétroz

Clivaz Muriel, CMS Vétroz
Wernimont Michel, CMS Vétroz
Favre Roland, CMS Sion
Rey-Sierro Madeleine, CMS Sion
Theytaz Gladys, CMS Val d'Hérens
Devenes Roxane, CMS Basse-Nendaz
Praz Pascal, CMS Basse-Nendaz
Reist Tania, CMS Basse-Nendaz
Schroeter Julien, CMS Sierre
Cucinotta Carole, CMS Sierre
In-Albon Nina, SMZ Leuk
Genoud Corinne, SMZ Visp
Kalbermatter Marc, SMZ Visp
Luginbühl Iris, SMZ Visp
Schnydrig Michael, SMZ Visp
Loretan Willy, SMZ Brig
Remund Susanne, SMZ Brig

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SFP OFFICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE OSP - BIZ

Pottier Claude, Chef de service SFOP
Cordonnier Daniel, Directeur OSP
Bonvin Christian, OSP

Camilleri Theos, CIO Monthey
Boser Frédérique, CIO Monthey
Montandon Thorens Katia, CIO Monthey
Vernaz Nadia, CIO Monthey
Giroud Sarah, CIO Martigny
Stalder Nathalie, CIO Sion
Darioly Pascal, CIO Sion
Debons Lucienne, CIO Sion
Antille Goretti, CIO Sierre
Calabretto Viviane, CIO Sierre
Déléze-Devanthery Arlette, CIO Sierre
Salamin Valérie, CIO Sierre
Kuonen Manfred, BSL Oberwallis

LIGUE VALAISANNE CONTRE LES TOXICOMANIES LVT

Aerni Claude-Alain, LVT
Claret Georges-Alain, LVT
Gerber Ueli, LVT Gampel
Guntern Claude, LVT
Loye Anne-Sophie, LVT
Mayor Daniel, LVT
Ruf Stefan, LVT Brig
Salzmann Fabienne, LVT Brig
Vouillamoz Philippe, LVT

SUVA

Läuchli Roland, Suva
Moix Adrienne, Suva
Walker Roland, Suva

FONDATION EMERA

Bayard Olivier, Directeur Fondation Emera
Gétaz Martial, Fondation Emera

3. PRÉSENTATIONS

Bienvenue, ouverture, présentation de la Journée

Martin Kalbermatter, chef de La section LMMT-SICT, chef du groupe cantonal de pilotage de la CII

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette journée interinstitutionnelle au nom du groupe cantonal de pilotage de la CII.

J'aimerais saluer en particulier : Mme Mira Schwab, responsable du bureau national de la CII, les intervenants M. Antonio Da Cunha, professeur à l'Université de Lausanne et M. Christoph Mager, maître d'enseignement et de recherche à l'UNIL, Mmes et MM. les directeurs et chefs de service des partenaires de la CII, Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII, ainsi que M. le Conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, qui nous rejoindra durant la matinée.

Comme nous vous l'avions annoncé lors de la journée interinstitutionnelle 2010, la CII est entrée dans une nouvelle phase en 2011. Etant donné que le projet pilote CII-MAMAC arrivait à son terme à la fin 2010, le groupe de pilotage cantonal a débuté les préparatifs pour la CII 2011 en fin d'année dernière déjà, dans l'objectif de vous présenter la nouvelle orientation de la CII lors de cette journée interinstitutionnelle 2011.

Je suis très heureux de pouvoir vous annoncer que nous avons atteint cet objectif et que la décision du Conseil d'Etat concernant la CII 2011 est tombée la semaine dernière. Je considère donc cette journée comme le lancement - ou le kick-off en bon allemand - de la CII 2011.

J'en arrive au programme de la journée.

La journée sera introduite par M. le prof. Antonio da Cunha et M. Christophe Mager, Maître d'enseignement et de recherche, qui nous montreront les mutations de la société, ainsi que leurs conséquences.

Les différents partenaires de la CII vous informeront ensuite concernant un certain nombre de changements, qui ont une influence directe sur la collaboration entre les institutions :

- ✓ M. Peter Kalbermatten, chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, nous informera sur la 4^{ème} révision de la LACI, la loi sur l'assurance-chômage.
- ✓ M. Simon Darioli, chef du service de l'action sociale, et Martin Kalbermatten, chef de l'office cantonal AI, nous informeront sur les futurs changements législatifs.
- ✓ M. Claude Pottier, chef du service de la formation professionnelle, terminera la journée avec la présentation des défis de la CII dans le domaine de la transition I.

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII , présentera le concept CII 2011 en guise de conclusion.

M. Jean-Michel Cina, chef du département de l'économie, de l'énergie et du territoire, vous adressera encore quelques mots à l'issue de la manifestation.

3.1 Enjeux (changement sociétaux, précarisation, recherche d'efficacité des processus de prise en charge des populations, ajustement des dispositifs

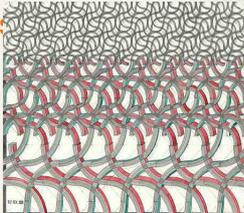
Antonio da Cunha, responsable scientifique, UNIL et M. Christophe Mager, maître d'enseignement et de recherches, UNIL

Journée Interinstitutionnelle

Sion, 8 septembre 2011

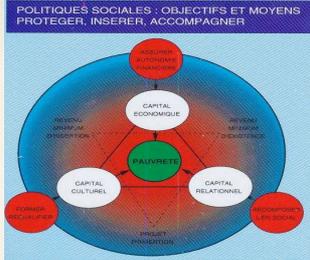
Insertion, marchés transitoire, et collaboration interinstitutionnelle : quelles bonnes pratiques ?

Antonio Da Cunha
Christophe Mager



Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable
Institut de géographie
Faculté des Géosciences et de l'environnement
Université de Lausanne

Emergence d'un nouveau référentiel de l'action sociale et CII : enjeux et nouveaux défis



Les années 1990 : une gestion globale de la « nouvelle question sociale »

- Garantie d'un revenu minimum
- Mise en œuvre de mesures d'insertion professionnelle
- Renouvellement des dispositifs d'insertion sociale
- Décloisonnement institutionnel, mécanismes de coordination interinstitutionnelle

Collaboration interinstitutionnelle : l'enjeu majeur



Intégrer dans le premier marché du travail

Renforcer le capital social et les qualifications des personnes en situation de précarité afin de favoriser leurs chances d'intégration dans le premier marché du travail

Collaboration interinstitutionnelle: un processus d'ajustements entre acteurs

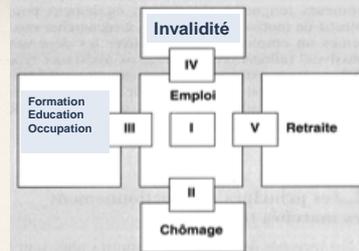


Changements ...

- Révision des cadres législatifs et réglementaires
- Articulation de l'offre de mesures d'insertion sociale et professionnelle
- Mise en œuvre de procédures de prise en charge
- Expérimentation de divers dispositifs de coordination
- Nouvelles répartitions des tâches secteur assurantiel

Changements ...

4^{ème} Révision de la sur l'assurance - chômage



Risques et opportunités ...

- Réduction de la **durée** et du **montant des indemnités**
- Restriction des indemnités AC aux activités menées **uniquement sur le marché du travail primaire**
- Fragilisation des **expériences de formation/emploi** subventionnées sur les **marchés transitoires de l'emploi**
- **Encouragement au repositionnement des "entreprises sociales" dans le marché primaire**

Au-delà de la 4^{ème} révision : enjeux

- Quelle offre de mesures doit être privilégiée pour faciliter la réinsertion dans le marché primaire du travail ? Critiques et bonnes pratiques.
- Pourquoi le renforcement de la CII est toujours indispensable ? Inscrire les pratiques de CII dans une stratégie de renforcement de l'articulation des marchés secondaires (transitoires) au premier marché du travail ?
- Renforcer le cercle des acteurs et des collaborations ? Quel rôle pour les entreprises sociales ?

Quelle offre de mesures ?

Critiques de l'efficacité des mesures actives

- Faiblesse du lien statistique entre volume des mesures actives et insertion dans le premier marché (cf. SECO, Com. de surveillance AC, 2006)
- Variété des profils et à la complexité des situations des usagers
- Faiblesse des ressources pour réaliser les objectifs des politiques
- Coûts de coordination. Circularité des trajectoires des usagers. Trappe assistancielle

Quelle offre de mesures ?

Avantages des mesures actives

Les programmes de mesures d'insertion permettent de :

- Mieux maîtriser les coûts sociaux de l'inactivité
- Conserver ou renforcer le capital humain des usagers
- Limiter les coûts de transaction de recherche d'un emploi pour les individus et les opérateurs économiques lors de la reprise de l'activité

Quelle offre de mesures ?

Une idéologie « Work first » dominante en Europe : bonnes pratiques

- **Lier l'offre** de mesures actives à la **garantie du versement** de prestations financières : conseil intensif et incitation
- **Articuler mesures d'insertion** sociale et professionnelle : cibler les besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs locaux
- S'assurer que la participation à un programme actif **n'a pas pour seul but d'ouvrir le droit à de nouvelles prestations**
- Privilégier le rapport le plus étroit possible avec **les entreprises**
- **Encourager la coordination** des services publics et le PPP pour mieux réussir le placement dans le premier marché

La CII : enjeux

Pourquoi la collaboration interinstitutionnelle est nécessaire ?

Deux raisons majeures :

- La transversalité des prises en charge des usagers est une condition d'**efficacité de l'offre de mesures (volume, diversité, coûts, effets)**

- La mise en réseau des différentes compétences des professionnels des secteurs assurantiel et social permet de mieux répondre aux **besoins** et d'assurer la **réalisation du continuum** dans la prise en charge des usagers

La CII : facteurs d'efficacité

Analyse des bonnes pratiques : constats

L'efficacité de la CII dépend de plusieurs facteurs :

- Le degré d'**adhésion** des acteurs concernés
- La **formalisation** adéquate des procédures de **pilotage et de coordination** (éviter l'effet tourniquet)
- **Inscription dans une stratégie** d'articulation locale entre le premier et le deuxième marchés du travail

La CII : ajustements institutionnels

Trois pistes

- Encourager les interfaces, plateformes communes
- Promouvoir le « case management »
- Réseauter

La CII : ajustements institutionnels

1. Création interface communes de pilotage et coordination

Qu'est-ce que c'est ? Pour quoi faire ?

- Lieu institutionnel favorisant la **coordination matérielle** (pesée des intérêts sectoriels) et la **coordination formelle** (ajustement des procédures)
- Multiplie **les opportunités d'articulation** des offres sectorielles
- L'échange d'information améliore **l'efficacité** des prise en charge **et l'hybridation des bonnes pratiques**

La CII : ajustements institutionnels

Case Management

Qu'est-ce que c'est ? Pour quoi faire ?

- La gestion de cas individualisé est une plateforme où une personne est appelée à faire le lien entre l'utilisateur et les membres d'un réseau de prise en charge pour :
 - gérer l'ensemble des difficultés
 - faire progresser le long d'un continuum de mesures (bilan-re-qualification-accompagnement-placement)
- Le case manager indique, délègue, aux intervenants un aspect du travail, assure le suivi, évite redondances

La CII : ajustements institutionnels

Réseauter

Pour quoi faire ?

- Activer les **compétences et les proximités** entre les services sociaux, les prestataires de mesures et les entreprises qu'ils/elles opèrent dans le secteur marchand ou social
- Encourager la constitution de **marchés transitoires du travail** : « entrepreneurship social »; responsabilisation sociale des entreprises marchandes

La CII : ajustements institutionnels

Activer les marchés
transitoires :
reconnaître les
entreprises sociales

Comment ?

Garantir la rémunération pour la « valeur ajoutée sociale » :
services d'insertion rendus à la collectivité

A qui ?

- Organisations dirigées vers la formation et les activités occupationnelles
- Entreprises **majoritairement financées par le revenu de leur production économique** (hors coût d'encadrement) mais dont **les modes de fonctionnement sont adaptés à d'éventuelles déficits de productivité**

La CII : ajustements institutionnels

Activer les marchés
transitoires :
encourager la
responsabilité
sociale

Comment ?

- Rémunérer des entreprises marchandes adoptant les mêmes pratiques que les entreprises sociales
- Prendre en compte la valeur ajoutée sociale des entreprises marchandes dans les appels d'offre des collectivités (adjudication marchés publics)
- Norme ISO 26'000

La CII : ajustements institutionnels

Ecueils

- Surcharge des interfaces : sous-effectifs, ajustements « culturels » difficiles
- L'empilement de nouvelles mesures ne chasse pas les anciennes
- La technicité des incitations monétaires et non-monétaires : montages financiers
- Opacité des procédures, brouillage des compétences

Pas de mesures actives sans risque d'effets pervers (effet **d'aubaine**, de **substitution**, etc.)

L'essentiel est de :

Garder une pluralité et une **diversité** de mesures

Mieux coordonner les dispositifs existants

Réseauter : mettre dans le jeu les entreprises, re-encadrer l'économique dans le social

Rester ouvert à l'**innovation institutionnelle** : **développer les CII, contractualiser nouveaux partenariats**

Conclusion

3.2 Modifications de la 4ème révision LACI – répercussions

Peter Kalbermatten, chef de service de l'industrie, du commerce et du travail, SICT

LA 4ème REVISION DE LA LACI
Premier bilan

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'industrie, du commerce et du travail
Peter Kalbermatten, chef de service

Journée interinstitutionnelle CII du 08.09.2011

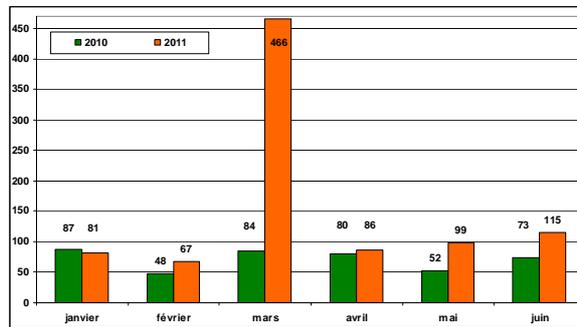
Modifications principales – entrée en vigueur le 1er avril 2011

- ▲ Renforcement du principe d'assurance
 - Lien plus étroit entre périodes de cotisation et périodes d'indemnisation (qui cotise plus longtemps peut toucher des prestations plus longtemps)
- ▲ Diminution du nombre maximum d'indemnités
- ▲ Non prise en compte des indemnités compensatoires versées en complément d'un gain intermédiaire dans le calcul du gain assuré lors de l'ouverture d'un nouveau délai-cadre
- ▲ Art. 23 al.3 bis : non prise en compte d'un gain réalisé dans le cadre d'une MMT financée par les pouvoirs publics

4ème Révision de la LACI - Peter Kalbermatten, présentation JII 2011.

Impact de la 4ème révision de la LACI

▲ Fins de droit – comparaison 2010 – 2011



4ème Révision de la LACI - Peter Kalbermatten, présentation JII 2011.

Frein aux effets de la révision – Instruments du service public de l'emploi (1/2)

▲ Stratégie de réinsertion adaptée

- Définition des publics cibles prioritaires
- Processus de réinsertion professionnelle en fonction de la durée des indemnités chômage
- Détection des limites à la réinsertion et activation des mesures adéquates

→ éviter le chômage de longue durée et les fins de droit

▲ Prestation des ORP aux entreprises

« Projet Contacts entreprises » dans le but:

- D'intensifier la présence des ORP auprès des entreprises
- D'augmenter le nombre de places vacantes disponibles
- De favoriser les mesures en entreprise

4ème Révision de la LACI - Peter Kalbermatten, présentation JII 2011.

Frein aux effets de la révision – Instruments du service public de l'emploi (2/2)

▲ Adaptation de mesures ciblées

- Intensification de l'octroi de mesures en entreprises (AIT, Frais de déplacement, stages en entreprise)
- Souplesse accrue dans l'octroi des AIT

▲ Augmentation du nombre de mesures qualifiantes (CIP)

▲ « Transformation » de CIP en contrat de travail

- Exemple: Valais Roule

▲ Mesures pour les Jeunes

- AIT jeune pour personnes manquant d'expérience professionnelle (taux de chômage >3.3%)
- Stages professionnelles pendant le délai d'attente (taux de chômage >3.3%)

4ème Révision de la LACI - Peter Kalbermatten, présentation JII 2011.

Changement législatif en cours

▲ Révision de la LEMC (en cours)

- RPT2 : intégrer les ORP à l'Etat du Valais
- Intégrer la CII dans la LEMC
- Revoir le dispositif des mesures
- Rendre plus accessibles aux PME l'indemnité en cas de RHT (réduction de l'horaire de travail) et l'indemnité en cas d'intempéries

4ème Révision de la LACI - Peter Kalbermatten, présentation JII 2011.

CANTON DU VALAIS
SERVICES SOCIAUX

Importance de la collaboration interinstitutionnelle

▲ Nécessité de renforcer la CII:

- 4ème révision LACI : prise en charge précoce
- Risque accru de paupérisation pour une catégorie de demandeurs d'emploi
- Complexification des situations

4ème Révision de la LACI - Peter Kalbermatten, présentation JII 2011.

CANTON DU VALAIS
SERVICES SOCIAUX

3.3 Modifications futures de la LIAS

Simon Darioli, chef de service de l'action sociale


Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration
Service de l'action sociale
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration
Dienststelle für Sozialwesen

**Nouvelle mouture de la
loi sur l'intégration et l'aide sociale**

Quelques éléments clés

Journée CII – 8 septembre 2011

Une obligation d'évaluation de la capacité de travail

Loi sur l'intégration et l'aide sociale, article 11, al. 4

« Dans les trois mois suivant le début de l'aide sociale, l'évaluation et la vérification de la capacité de travail des bénéficiaires doivent être effectuées par une organisation agréée par le département ».

Journée CII – 8 septembre 2011

Type d'évaluation

Loi sur l'intégration et l'aide sociale, art. 11, al. 3

« Pour la procédure d'évaluation, le bénéficiaire d'aide sociale est assigné :

- a) à la vérification de sa capacité de travail sous forme de stages ou d'emplois à durée déterminée;
- b) au bilan de ses aptitudes professionnelles;
- c) et au besoin à une évaluation médicale par le médecin traitant ou l'Office cantonal AI. »

Journée CII – 8 septembre 2011

Public exempté de cette procédure d'évaluation

Critères d'exemption

- a) Activité professionnelle régulière à 80% au moins
- b) Jeunes et jeunes adultes en formation scolaire ou professionnelle
- c) Inaptitude au travail attestée à plus de 50% par un certificat médical
- d) Personnes ayant seules la garde d'un enfant de moins de 3 ans
- e) Autres bénéficiaires sur demande dûment motivée de la commune et soumise à l'approbation du Service de l'action sociale

Journée CII – 8 septembre 2011


 Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration
 Service de l'action sociale
 Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration
 Dienststelle für Sozialwesen

Un nouvel outil utile à l'application de la CII

Système d'alerte pour le suivi des situations

- ✓ Interface entre différentes bases de données (AI, AC, AS, Formation professionnelle)
- ✓ Connaissance immédiate de l'inscription de l'utilisateur au sein d'un autre dispositif
- ✓ Protection des données : partage uniquement du numéro AVS

Journée CII – 8 septembre 2011


 Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration
 Service de l'action sociale
 Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration
 Dienststelle für Sozialwesen

Un contrat d'insertion pour tous

Contrat d'insertion avec différents objectifs

- a) L'insertion dans le marché du travail ordinaire
- b) L'insertion dans le marché secondaire du travail
- c) L'acquisition ou l'amélioration de la formation professionnelle, pour les jeunes particulièrement
- d) L'amélioration ou la stabilisation de la situation personnelle et familiale ainsi que l'autonomie sociale
- e) La préservation ou l'amélioration de la situation matérielle, notamment par le biais d'aide à la gestion ou à l'assainissement financier

Journée CII – 8 septembre 2011

3.4 Modifications futures de la 6ème révision AI – conséquences

Martin Kalbermatten, chef de service de l'office AI


 OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS
 KANTONALE W-STELLE VALAIS

6ème révision de l'AI : nouveautés

Conséquences sur la CII

Journée interinstitutionnelle
 8 septembre 2011
 CRR, Sion

Martin Kalbermatten
 Directeur Office cantonal AI du Valais

Pourquoi une 6^{ème} révision AI ?

- **Avant la 5^{ème} révision:** déficit de 1,6 milliard chaque année (soit 4,4 millions par jour)
- **Aujourd'hui:** 1 milliard de francs de déficit par an (3 millions par jour)
- **Dettes 2010:** env. 15 milliards de francs → menace le Fonds AVS
- **Financement additionnel:** Augmentation de la TVA de 2011 à 2017 pour éliminer provisoirement le déficit → le Conseil fédéral est tenu d'élaborer un message sur la 6^{ème} révision de l'AI (assainissement)
- **Révision 6a (1^{er} volet):** Réduction de l'excédent de dépenses de 750 mio.CHF/année
Entrée en vigueur: 1.1.2012
- **Révision 6b (2^{ème} volet):** Comptes équilibrés, réduction de la dette
Entrée en vigueur prévue: 1.1.2015

CII – 8.9.2011

6^{ème} : récapitulatif

- **Volet 6a**
 - Baisse des prix des moyens auxiliaires
 - Contribution d'assistance
 - Nouveau mécanisme de financement
 - **Révision des rentes axée sur la réadaptation**
- **Volet 6b**
 - Système de rentes linéaire
 - Adaptation des rentes pour enfant
 - Réduction du remboursement des frais de voyage
 - Subventions aux organisations
 - Lutte contre la fraude
 - Désendettement et mécanisme d'intervention
 - **Renforcement de la réadaptation**

CII – 8.9.2011

6a : révision des rentes axée sur la réadaptation

- **Changement de paradigme**
 - Du principe « rente un jour, rente toujours »...
 - ... au principe de « la rente, passerelle vers la réinsertion »
 - La procédure de révision des rentes, instrument de réadaptation des personnes présentant un potentiel
- **Réduction de l'effectif des rentes**
 - Réduction de 12 500 rentes pondérées les 6 premières années (soit 16 500 personnes)
 - Puis 300 réadaptations supplémentaires par an
- **Au bout de 6 ans :** amélioration des comptes de l'AI de 230 millions de francs par an en moyenne (à l'horizon 2018-2027)

CII – 8.9.2011

6a : révision des rentes axée sur la réadaptation

La procédure de révision des rentes, un instrument de réadaptation

- 1^{er} tri: évaluation globale de la présence d'un potentiel
- 2^e tri: examen approfondi

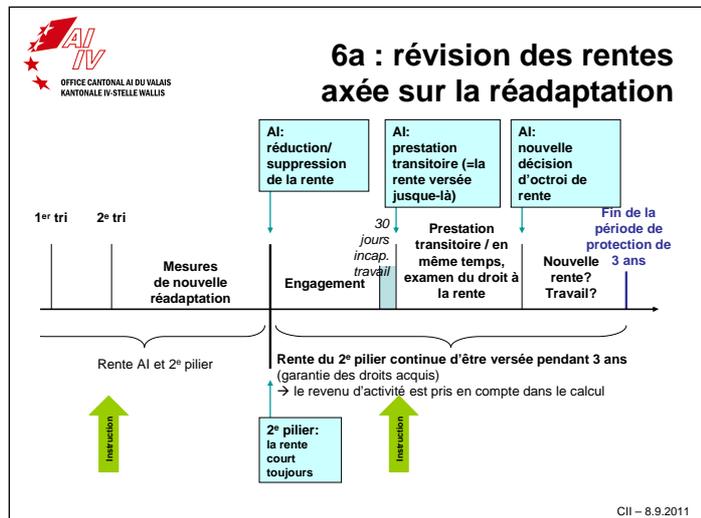
Mesures de nouvelle réadaptation

- Assouplissement des mesures de réinsertion
- Conseils et suivi personnalisés
- Placement à l'essai
- Simplification de l'allocation d'initiation au travail et de l'indemnisation en cas d'augmentation des cotisations

Période de protection après une réadaptation réussie

- Prestation transitoire et réactivation facilitée de la rente pendant 3 ans
- Coordination avec le 2^e pilier

CII - 8.9.2011



6b : renforcement de la réadaptation – maintien sur le marché primaire du travail

Poursuite du changement de culture: la réadaptation au lieu de la rente

- **Prévention ciblée de l'invalidité et maintien en emploi**
 - Conseils et suivi axés sur la réadaptation
 - Détection précoce étendue
- **Instruction axée sur la réadaptation**
 - Définition de l'aptitude à la réadaptation
 - Evaluation globale de l'aptitude à la réadaptation en tenant compte de critères médicaux et professionnels, compétence d'évaluation des offices AI
- **Développement des instruments de réadaptation**
 - Assouplissement des mesures de réinsertion
 - Contribution également pour le nouvel employeur
 - Location de services

CII - 8.9.2011

6^{ème} : accent mis sur la (nouvelle) réadaptation

6a: réadaptation des bénéficiaires de rente

- Procédure de révision de rente comme instrument de réadaptation
- Mesures de nouvelle réadaptation
 - Conseils et suivi
 - Assouplissement des mesures de réinsertion
 - Placement à l'essai
- Période de protection

6b: renforcement de la réadaptation

- Prévention de l'invalidité
 - Conseils et suivi
 - Détection précoce étendue
- Développement des instruments de réadaptation
 - Assouplissement des mesures de réinsertion
 - Location de services
- Instruction axée sur la réadaptation

↻ **Objectif: insertion sur le marché primaire du travail** ↻

CII – 8.9.2011

6a et CII : enjeux

- **Des objectifs communs à tous les dispositifs :**
 - La réinsertion sur le marché du travail
 - La réduction des coûts
- **La nécessité d'agir préventivement**
 - Le dialogue avant les papiers
- **Un assouplissement des prestations de réadaptation**
- **L'implication toujours plus importante des employeurs**
- **Des conseils et un suivi sur le long terme**
 - La durabilité de l'insertion

CII – 8.9.2011

6a et CII : enjeux

- **Facteurs garantissant le succès de la réinsertion :**
 - Implication le plus tôt possible de tous les acteurs concernés
 - Bénéficiaire
 - Médecin traitant
 - Employeurs
 - Assurances sociales
 - Aide sociale
 - Autres partenaires
 - Bénéficiaire au centre du processus
 - Solutions pragmatiques

Chaque institution doit faire tout son possible, dans son domaine de compétence et en collaboration avec tous les partenaires concernés, pour que les bénéficiaires soient réinsérés

CII – 8.9.2011

3.5 Les enjeux de la CII dans la transition I

Claude Pottier, chef de service de la formation professionnelle

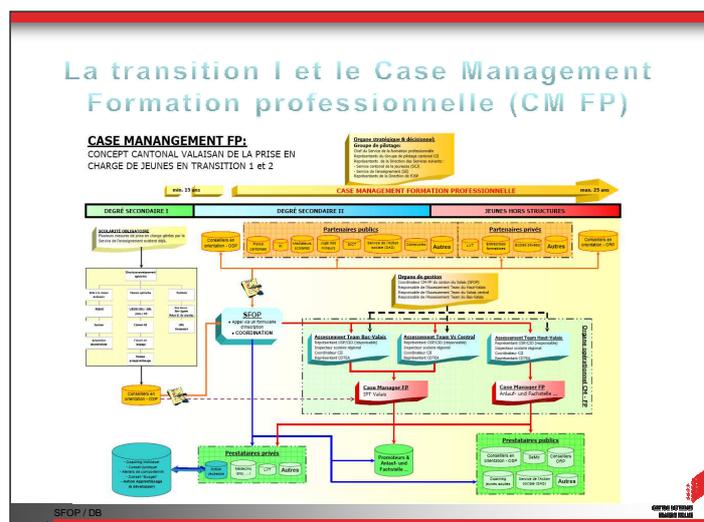


Journée CII, 8 septembre 2011
IIZ Tagung, 8. September 2011

« Les enjeux de la CII dans la transition I »

Par Claude Pottier
Chef du Service de la formation professionnelle
Dienstchef für Berufsbildung

SFOP / DB



Quelques exemples de CII dans la nouvelle loi sur le C.O.

Art. 4 Missions et buts

- 1 Le CO, en poursuivant la formation de base confiée à l'école primaire, a pour mission fondamentale de renforcer les connaissances et compétences nécessaires à **une progressive orientation du jeune vers les choix qu'il est appelé à effectuer.**
- 2 Le CO a notamment pour buts de:
 - b) l'orienter progressivement vers la voie qui correspond le mieux à ses aptitudes et à ses goûts;

Art. 9 Information - Collaboration

- 1 L'autorité scolaire a la responsabilité d'informer régulièrement les parents d'élèves ou le représentant légal (ci-après les parents) notamment sur les questions de structure du CO, les conditions d'admission et de progression à l'intérieur de la structure ainsi que sur l'ensemble des questions liées à l'orientation scolaire et professionnelle.

SFOP / DB

Section 6: Missions d'orientation

Art. 52 Offre de l'orientation scolaire et professionnelle

- 3 Le conseiller en orientation affecté à la permanence d'un CO est associé aux questions relevant de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et à la coordination des tâches qui y sont liées.
- 5 L'orientation est de la responsabilité première des parents. Afin d'aider l'élève à définir son parcours professionnel, une collaboration étroite entre ces derniers, les enseignants et le conseiller en orientation est établie.

Art. 53 Orientation progressive

- a) l'élève reçoit une éducation aux choix professionnels dispensée, en règle générale, par le titulaire de classe;
- b) l'élève a un enseignant référent pour l'aider et le soutenir dans les étapes liées à des choix entre ses projets et la réalité qui s'offrent à lui, voire pour l'aider dans ses démarches en cas de besoins avérés;

SFOP / DB

Centre de services
Éducation Québec

Art. 55 Stages pratiques en milieu professionnel

- 2 Un stage en milieu professionnel, dans un cadre défini par l'office de l'orientation scolaire et professionnelle, est recommandé avant la fin de la 2^{CO}. Il est coordonné par le titulaire, avec le soutien des parents, en concertation avec l'entreprise concernée et, si nécessaire, avec le conseiller en orientation. Il peut se dérouler durant les vacances scolaires ou sur le temps de classe.

SFOP / DB

Centre de services
Éducation Québec

La CII dans la OLALFP^r

Ordonnance concernant la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (OLALFP^r) du 9 février 2011

Art 6 Transition

¹ Le département, notamment au travers des services compétents et des Offices d'orientation scolaire et professionnelle (ci-après: les OSP), prend les mesures utiles pour assurer la transition entre la fin du secondaire I et la formation professionnelle initiale et pour valoriser la formation duale, en collaboration avec les autres services de l'État concernés, les associations professionnelles et les milieux économiques et industriels.

² Dans le cadre de la loi sur le cycle d'orientation, l'OSP prend toutes les mesures nécessaires et utiles afin de permettre à chaque élève, dans la mesure du possible, de disposer, au terme de la scolarité obligatoire, d'un projet professionnel réaliste et réalisable.

SFOP / DB

Centre de services
Éducation Québec

Conclusion provisoire et enjeux

La transition I est une mission prioritaire du C.O. sous la responsabilité de la Direction.

La Transition I ne peut aboutir que si une étroite collaboration entre tous les partenaires impliqués dans le processus se concrétise: en un mot « la CII ».

Le rôle des Directions d'établissements, peu imprégnées de CII pour la plupart d'entre elles à ce jour, est primordial.

Le SFOP, comme le veut l'article 51 de l'OLALFPr du 9 février 2011: «*coordonne l'ensemble des mesures liées à la transition entre le secondaire I et le secondaire II professionnel en collaboration avec les autres services et organes privés concernés* »

SFOP / DB

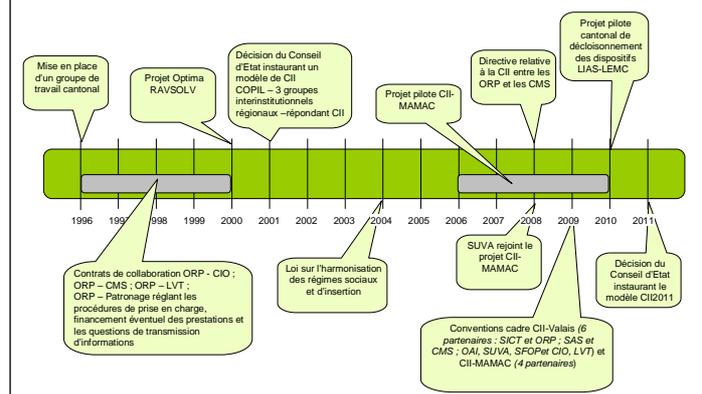


3.6 Présentation du concept CII 2011

Anne Beney Confortola, chargée CII cantonale



La CII en Valais – un projet de plus de 15 ans !



Eléments clés

- **Projet OPTIMA (RAVSOLV)**
 - *Evaluer la CII – mise en place d'un modèle pour le canton – encouragement de la création d'une structure de financement harmonisée pour les mesures LIAS-LEMC*
- **Projet Pilote national CII-MAMAC : entre l'AC – AI – Aide sociale - SUVA**
 - *Volonté de rendre la collaboration plus contraignante*
 - *Assessment et case management spécialisés pour les situations complexes*
 - *Valais se profile en Suisse comme un modèle en termes de CII*
- **Adoption des Conventions cadre CII-Valais et CII-MAMAC en 2009 par les 5 partenaires**

Eléments clés

- **Service de la Formation Professionnelle (SFOP)**
 - *Nouveau partenaire dès 2009 à la CII pour la transition I des jeunes et le case management en formation professionnelle*
- **CII 2011**
 - *L'application des pratiques développées lors du projet CII-MAMAC est élargie à l'ensemble des usagers concernés (professionnels du terrain et bénéficiaires des prestations des systèmes de sécurité sociale)de CII*

La CII en Suisse

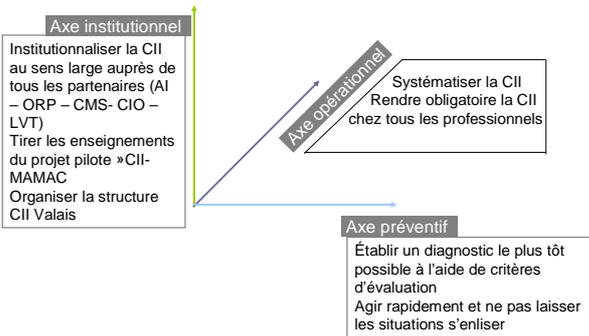
- *Déclaration de Gerzensee du 7 et 8 avril 2010*
- *La CII = instrument de politique de lutte contre la pauvreté*
- *Décision du DFI et DFE :mettre en place des organes nationaux pour favoriser la CII*

Les organes CII nationaux

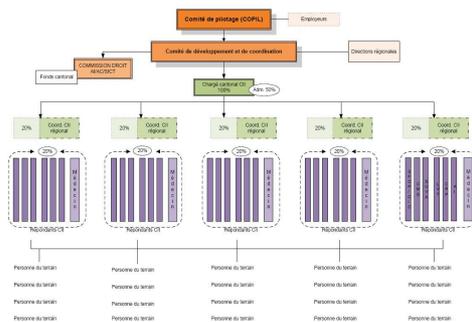
- **Comité national de pilotage CII**
 - Organe politico-stratégique qui coordonne le travail d'insertion professionnelle en Suisse et optimise la CII
- **Comité national de développement et de coordination CII**
 - Veiller au développement de la CII
 - Coordonner sa mise en œuvre au quotidien
- **Bureau national CII (SECO, l'OFAS et l'OFFT)**
 - Centre de compétences
 - Participation à la définition des activités de la CII en Suisse
 - Interlocuteur de la Confédération pour les questions de CII.

Concept CII Valais 2011

élaboré par le groupe de travail mandaté par le COPIL



Axe institutionnel : Organigramme



Cahier des charges

CRITERES D'ÉVALUATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

- 1. CRITÈRES D'ÉVALUATION :**
 - 1.1. Évaluation des besoins et des attentes
 - 1.2. Évaluation des compétences et des savoirs
 - 1.3. Évaluation des ressources humaines et matérielles
 - 1.4. Évaluation des risques
 - 1.5. Évaluation des coûts
- 2. CRITÈRES D'ÉVALUATION :**
 - 2.1. Évaluation des besoins et des attentes
 - 2.2. Évaluation des compétences et des savoirs
 - 2.3. Évaluation des ressources humaines et matérielles
 - 2.4. Évaluation des risques
 - 2.5. Évaluation des coûts
- 3. CRITÈRES D'ÉVALUATION :**
 - 3.1. Évaluation des besoins et des attentes
 - 3.2. Évaluation des compétences et des savoirs
 - 3.3. Évaluation des ressources humaines et matérielles
 - 3.4. Évaluation des risques
 - 3.5. Évaluation des coûts

1. CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- 1.1. Évaluation des besoins et des attentes**
 - 1.1.1. Identification des besoins et des attentes
 - 1.1.2. Analyse des besoins et des attentes
 - 1.1.3. Synthèse des besoins et des attentes
- 1.2. Évaluation des compétences et des savoirs**
 - 1.2.1. Identification des compétences et des savoirs
 - 1.2.2. Analyse des compétences et des savoirs
 - 1.2.3. Synthèse des compétences et des savoirs
- 1.3. Évaluation des ressources humaines et matérielles**
 - 1.3.1. Identification des ressources humaines et matérielles
 - 1.3.2. Analyse des ressources humaines et matérielles
 - 1.3.3. Synthèse des ressources humaines et matérielles
- 1.4. Évaluation des risques**
 - 1.4.1. Identification des risques
 - 1.4.2. Analyse des risques
 - 1.4.3. Synthèse des risques
- 1.5. Évaluation des coûts**
 - 1.5.1. Identification des coûts
 - 1.5.2. Analyse des coûts
 - 1.5.3. Synthèse des coûts

2. CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- 2.1. Évaluation des besoins et des attentes**
 - 2.1.1. Identification des besoins et des attentes
 - 2.1.2. Analyse des besoins et des attentes
 - 2.1.3. Synthèse des besoins et des attentes
- 2.2. Évaluation des compétences et des savoirs**
 - 2.2.1. Identification des compétences et des savoirs
 - 2.2.2. Analyse des compétences et des savoirs
 - 2.2.3. Synthèse des compétences et des savoirs
- 2.3. Évaluation des ressources humaines et matérielles**
 - 2.3.1. Identification des ressources humaines et matérielles
 - 2.3.2. Analyse des ressources humaines et matérielles
 - 2.3.3. Synthèse des ressources humaines et matérielles
- 2.4. Évaluation des risques**
 - 2.4.1. Identification des risques
 - 2.4.2. Analyse des risques
 - 2.4.3. Synthèse des risques
- 2.5. Évaluation des coûts**
 - 2.5.1. Identification des coûts
 - 2.5.2. Analyse des coûts
 - 2.5.3. Synthèse des coûts

3. CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- 3.1. Évaluation des besoins et des attentes**
 - 3.1.1. Identification des besoins et des attentes
 - 3.1.2. Analyse des besoins et des attentes
 - 3.1.3. Synthèse des besoins et des attentes
- 3.2. Évaluation des compétences et des savoirs**
 - 3.2.1. Identification des compétences et des savoirs
 - 3.2.2. Analyse des compétences et des savoirs
 - 3.2.3. Synthèse des compétences et des savoirs
- 3.3. Évaluation des ressources humaines et matérielles**
 - 3.3.1. Identification des ressources humaines et matérielles
 - 3.3.2. Analyse des ressources humaines et matérielles
 - 3.3.3. Synthèse des ressources humaines et matérielles
- 3.4. Évaluation des risques**
 - 3.4.1. Identification des risques
 - 3.4.2. Analyse des risques
 - 3.4.3. Synthèse des risques
- 3.5. Évaluation des coûts**
 - 3.5.1. Identification des coûts
 - 3.5.2. Analyse des coûts
 - 3.5.3. Synthèse des coûts

Axe préventif

- *Évaluation des possibilités d'insertion sur le 1er marché de l'emploi*
- *Déterminer le degré de complexité de la situation*
- *Adopter rapidement la prise en charge adéquate*

Axe préventif

MARS 2011

NOTE :
Date :
Dossier :
Collaborateur :

CR : CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. ÉTATS DES LIEUX

Dispositifs inspectés récemment :

CDP CIP LUT

CMC CIP-CIO ANUP

CAC

Insertion professionnelle récente :

efficace, totale

partielle

nulle

Existence d'un contrat de travail :

oui

non

Caractéristiques :

durée de travail :

Prévisions d'assurances touchées :

LAC

LEC

LAA

LAA

Autres :

2. FACTEURS PERSONNELS

Situation psychosociale (facteurs de risque) :

problèmes familiaux

problèmes financiers

problèmes de logement

accès à la santé

autre trouble de formation

offusques sectorielles

insécurité sociale

difficultés linguistiques/travaux

problématique multiple focus

3. ÉCONOMIE

Indicateur de réinsertion :

oui

non

mesure de mesure du

mesure prévue :

CDP

CIP

CMC

ANUP

LUT

CIP-CIO

Outil à l'interprétation

- Typologie des cas

4 EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE CII (cf. tableau de classification)

- 0 cas non CII
1 cas CII simple
2 cas CII réseau
3 cas complexe

- 3.1 mesure de type MAMAC
 3.2 mesure de décloisonnement LIAS-LEMC

TRO doute : table ronde à prévoir

{ Outil excel }

CII-MAMAC

- *Projet pilote national initié 2006 – 2010*
- *AI – ORP – CMS – SUVA*
- *Objectifs: assurer une prise en charge rapide des cas complexes en vue d'une réinsertion sur le 1er marché du travail et éviter l'effet tourniquet*
- *Assessment + case management par des spécialistes*

CII-MAMAC

- *Contrat objectifs validé par organe de gestion*
- *Mesures contraignantes*
- *Fonds cantonal pour l'emploi*
- *Plus value: présence du médecin*
- *Faiblesse: lourdeur administrative*
- *Taux de réinsertion: environ 30%*

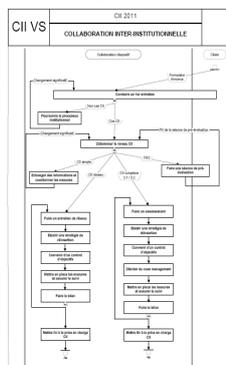
Mesure Décloisonnement LIAS-LEMC

- *Projet pilote région Sion (3CORP + 3AS)*
- *Objectif initial: décloisonner les mesures des 2 dispositifs*
- *Objectif: assurer la réinsertion sur le 1er marché du travail*
- *Public cible clairement identifié (LIAS ou LEMC)*

Mesure Décloisonnement LIAS-LEMC

- *Prise en charge intensive par un tandem (temps à disposition)*
- *Feedback régulier de l'évolution des situations en séance plénière*
- *Plus value: complémentarité des fonctions AS et CORP - peu de lourdeur administrative*
- *Complémentarité avec la mesure Evaluation employabilité*

Axe opérationnel



3.7 Discours de clôture

Jean-Michel Cina, Chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

Messieurs les Chefs de service

Messieurs les Directeurs des diverses institutions

Chers collaboratrices et collaborateurs de la collaboration interinstitutionnelle

Nécessité politique et sociale

Aujourd'hui, la complexification de notre société rend la participation active et responsable dans le monde du travail des personnes fragilisées beaucoup plus ardue. Afin de circonscrire ce phénomène dans un cadre institutionnel et d'éviter l'effet porte tournante, la CII permet de regrouper les compétences propres à chaque institution partenaire dans un mode de collaboration permettant de mener à bien le projet de réinsertion de l'individu et de le soutenir dans le processus visant son autonomie dans la société et de renforcer son employabilité.

Pourquoi ma présence en tant que chef du département de l'économie ?

Sur le plan fédéral et au terme du projet national CII-MAMAC, les politiques ont reconnu l'importance de la démarche CII, la Confédération ayant décidé de faire de la CII, l'un des principaux instruments de sa politique de lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, le Département fédéral de l'Intérieur et le Département fédéral de l'Economie par leurs conseillers fédéraux respectifs ont mis en place des organes nationaux pour la CII. A l'échelle cantonale, une même sensibilité a été ressentie par les politiques afin de transformer la CII en une démarche officielle et contraignante pour toutes les parties. Donc, par ma présence aujourd'hui à cette journée cantonale de la CII, je tiens à soutenir personnellement et institutionnellement ce mode de collaboration.

Nouveau concept CII 2011

Comme il a été mentionné durant cette matinée, la CII a pris une nouvelle ampleur tout au long de ces quatre dernières années avec le projet MAMAC. Elle est devenue finalement contraignante pour toutes les parties concernées, les institutions partenaires ont réellement eu l'occasion de travailler sur un projet commun en adoptant un processus de prise en charge commun, un langage commun et une évaluation commune des situations. Ce projet ayant obtenu des résultats probants, tant sur le plan cantonal que sur le plan national, tous les partenaires ont donc souhaité donner une nouvelle impulsion à la CII en la reconduisant sous la forme de la CII 2011 qui exigera une implication de tous les professionnels des institutions partenaires.

Situation économique du Valais

Ce renforcement de la collaboration interinstitutionnelle est d'autant plus judicieux que la stabilité économique est aujourd'hui menacée par divers facteurs. Bien que le taux de chômage se situe actuellement au même niveau qu'avant la crise économique de 2008/2010, nous ne devons pas oublier que notre situation économique est relativement instable en raison de la conjoncture économique internationale, en raison de la force du franc suisse, du prix élevé des matières premières et du fort surendettement de certains pays. Ce sont surtout les entreprises vouées à l'exportation, parmi lesquelles le tourisme, qui sont touchées. Il faut s'attendre à ce que l'essor conjoncturel que l'on connaissait jusqu'à présent marque le pas, malgré une conjoncture intérieure qui devrait rester solide, notamment dans le domaine de la construction. Le canton du Valais est toutefois prémuni face aux licenciements grâce à la réduction d'horaire de travail. Cet outil a d'ailleurs été très utile lors de la dernière crise. De plus, le Conseil Fédéral a choisi d'attribuer 500 millions au fonds pour l'Assurance chômage. Ces moyens serviront au versement d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail.

Valorisation des partenaires

Comme je l'ai déjà exprimé, la force de la CII réside dans la mise à contribution des compétences des professionnels de chaque institution dans le processus d'insertion ou de réinsertion. Il importe donc de connaître la spécificité de chaque partenaire et leur apport à la synergie globale.

- ✓ L'assurance invalidité pour toutes les problématiques en lien avec la santé, représentée par son directeur M. Kalbermatten;

- ✓ la SUVA qui prend en charge les personnes accidentées, représentée par son directeur, M. Breggi;
- ✓ le Service d'action Sociale et les CMS, qui assurent le suivi des bénéficiaires de l'aide sociale, par son chef de service, S. Darioli,
- ✓ le SFOP et le CIO en charge d'aider les jeunes et les adultes à réaliser leur parcours de formation professionnelle, par son chef de service, M. Pottier;
- ✓ la Ligue Valaisanne contre les Toxicomanies pour sa prise en charge des personnes touchées par des problèmes de dépendance, par son directeur, J.-D. Barman;
- ✓ et finalement, le SICT et les ORP pour leur rôle de pont entre les demandeurs d'emploi et le premier marché du travail, représenté par P. Kalbermatten.

Je tiens donc à remercier toutes les personnes présentes pour leur engagement dans la CII et je transmets également mes amicales salutations à toutes celles et ceux qui n'ont pas pu participer à cette journée CII.

Au nom du Conseil d'État et en mon nom, je salue la mise en place de cette nouvelle organisation et remercie l'ensemble des partenaires, notamment les membres de l'ancien COPIL ainsi que la chargée cantonale de la CII, Anne Beney Confortola pour le travail effectué.

Le rôle des politiques réside essentiellement dans le fait d'avoir un regard anticipateur sur le futur. Pour cette raison, je souhaite que les situations CII avec issue positive soient encore plus nombreuses que celles actuelles et que la prise en charge des situations complexes chez les jeunes initiée l'année dernière se poursuive avec autant d'élan.

4. SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE

1. Impact des modifications législatives des dispositifs d'assurances sociales

- ✓ La 4^{ème} révision de la LACI, entrée en vigueur le 1er avril 2011, renforce le principe d'assurance en établissant un lien plus étroit entre les périodes de cotisation et les périodes d'indemnisation et réduit certaines prestations afin de permettre à l'assurance chômage de retrouver une stabilité financière. Une prise en charge ciblée et précoce des demandeurs d'emploi devient dès lors impérative.
- ✓ La 6^{ème} révision de l'AI, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2012, crée de nouveaux instruments favorisant la réadaptation des personnes handicapées dans la vie professionnelle afin d'améliorer la capacité de gain de quelques 17'000 bénéficiaires en l'espace de six ans et de réduire ainsi l'effectif total des rentes.
- ✓ La nouvelle LIAS prévoit, dès le 1^{er} janvier 2012, une évaluation et une vérification rapides de la capacité de travail des bénéficiaires et un accompagnement social au travers d'objectifs visant le recouvrement de l'autonomie par la construction de projets individuels de réinsertion sociale et/ou professionnelle.
- ✓ L'ordonnance concernant la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 9 février 2011 prévoit que les Offices d'orientation scolaire et professionnelle prennent les mesures utiles pour assurer la transition entre la fin du secondaire I et la formation professionnelle initiale. L'absence de solutions transitoires après la scolarité obligatoire ou suite à l'interruption d'une formation augmente considérablement le risque de dépendance durable à l'aide sociale.

2. Le canton du Valais valide un modèle contraignant de la CII

- ✓ En 2001, le canton du Valais met en place une structure de coordination pour développer une stratégie cantonale de collaboration interinstitutionnelle, pour renforcer la coordination entre chaque région et chaque institution et pour mener une politique concertée d'informations et de formations continues.
- ✓ En 2006, le canton du Valais participe au projet national MAMAC qui permet de consolider la CII dans la pratique du professionnel et qui sensibilise les partenaires à régler le cadre de la CII par la signature de conventions CII.
- ✓ En 2011, le canton du Valais, arrivé au terme de la phase pilote du projet MAMAC, décide de poursuivre le développement de la CII en systématisant l'application des pratiques à l'ensemble des usagers concernés, en adoptant une approche préventive et proactive dans la diagnostic des situations et en organisant la structure CII en Valais sous la responsabilité de Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII.

3. Les partenaires de la CII : remerciements

- ✓ Les dispositifs partenaires, à savoir les directions des institutions relevant de l'assurance chômage, de l'aide sociale, de l'assurance invalidité, de la ligue valaisanne contre les toxicomanies ont fait œuvre de pionnier en s'engageant fermement dans la réalisation du projet CII. Deux autres dispositifs, à savoir la Suva et le Service de la formation professionnelle ont tous deux encore étendu le champ d'action de la CII en la renforçant par la mise à contribution des compétences des professionnels de chaque institution dans le processus de réinsertion.
- ✓ Chaleureusement remerciés par Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, les six dispositifs partenaires sont vivement encouragés à tout mettre en œuvre pour pérenniser la collaboration interinstitutionnelle nouvellement organisée tant à l'échelle cantonale que celle nationale, représentée aujourd'hui par Mme Mira Schwab en charge du bureau CII national.